

## 2.4.9 Garage, sous-sol et locaux d'entretien



Le garage et le sous-sol peuvent causer des problèmes résultant d'une humidité excessive.



Selon la Loi 122, pour tout immeuble possédant deux étages de stationnement, il est nécessaire de faire inspecter la structure et la dalle du 2e étage de stationnement, et ce, à tous les 5 ans

### Déficiences possibles :

Lorsqu'il y a humidité excessive, on peut remarquer les détails suivants: murs et planchers humides ou mouillés, taches blanches poudreuses sur le béton (efflorescence), condensation sur les fenêtres, appuis de fenêtres pourris, odeur de renfermé et d'humidité, présence de moisissures, infiltration d'eau et eau qui perle sur la tuyauterie d'eau froide. Vérifiez les effritements de béton apparents aux murs et aux colonnes; si les armatures commencent à être apparentes, veuillez faire une demande d'expertise à un ingénieur.

Notez qu'il est interdit d'entreposer des matériaux ou une matière combustible (essence et autres) dans un garage commun. Assurez-vous que les boîtes, les meubles ou tous autres objets ne s'accumulent pas. Veuillez vous informer auprès de votre compagnie d'assurance et selon la réglementation des municipalités.

### Professionnel :

Ingénieur.

### Corps de métier :

Préposé à l'entretien et spécialiste.



Efflorescence et cernes d'humidité dans un sous-sol



Moisissures dues à un excès d'humidité dans le sous-sol

